**Vidéo Instagram / Article ?**

**Les impayés**

En moyenne, un infirmier libéral qui gère sa facturation lui-même cumule jusqu’à plus de 500€ par mois d’impayés sois plus de 6000€ par an !

Selon la situation, la méthode pour traiter les impayés n’est pas la même. C’est pourquoi aujourd’hui, Izyfact vous présente **trois méthodes** pour gérer les impayés :

Méthode 1

Si l’erreur vient de la mutuelle ou de la CPAM, il faut :

* Envoyer un courrier concernant votre demande de paiement
* Identifier l’assuré ou bénéficiaire
* Donner la référence du règlement

À savoir que la réponse de la mutuelle ou de la caisse d’assurance maladie peut prendre jusqu’à 15 jours dans certains cas.

Méthode 2

Si l’erreur vient du patient, il faut envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception contenant :

* La date de rédaction ainsi que les coordonnées du patient ;
* Un résumé de la situation ;
* Une demande de règlement ;
* Un délai de résolution du litige ;
* Vos coordonnées et votre signature ;
* L’expression mise en demeure.

Méthode 3

Gérer les impayés dans les deux situations précédentes prenne du temps et de l’énergie, et les IDEL’s le savent mieux que personne. C’est pourquoi Izyfact, spécialiste de la facturation et télétransmission pour infirmiers libéraux, vous offre la possibilité de ne plus perdre vos heures et journées à la gestion de vos impayés !

Pour plus d’information rendez vos sur notre site internet en cliquant sur le lien dans notre description Instagram